



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ

INTERCOMMUNALITÉ

Affaire suivie par Danielle BAFFALEUF
Tél : 04 73 98 61 57
danielle.baffaleuf@puy-de-dome.gouv.fr

Clermont-Ferrand, le 06 NOV. 2014

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires,
Présidents d'établissements publics
de coopération intercommunale
et Présidents de syndicats mixtes
du département du Puy-de-Dôme

en communication
à Mesdames et Messieurs les Sous-préfets

Objet : Mutualisation des services et des moyens

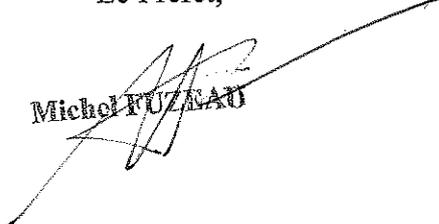
PJ: 1

La mutualisation des services et des moyens recoupe différents dispositifs tendant à la rationalisation des dépenses et à la réalisation d'économies d'échelle.

Vous trouverez ci-joint une note récapitulative des principaux dispositifs ouverts.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Préfet,


Michel FUZEAU